

Besser liewen

déi
gréng

Programme électoral vert pour 2011



Sommaire

Préface

Chapitre 1 **Développement communal et urbain : mieux planifier pour une meilleure qualité de vie**

Instaurer une politique communale de proximité
Construire intelligemment, créer des logements accessibles à tous
Développer l'offre de services grâce à une coopération régionale
Créer plus de mobilité, réduire le trafic : priorité aux piétons et aux vélos

Chapitre 2 **Les meilleures conditions pour tous les enfants**

Développer des structures d'accueil
Faire de l'école un lieu de vie et d'apprentissage convivial

Chapitre 3 **Vivre ensemble : une commune pour tous**

Créer un environnement adapté aux enfants et aux jeunes
Offrir un programme culturel local varié
Instaurer le sport pour tous
Promouvoir l'aide sociale comme prestation
Faire de la politique du genre et de la promotion de la femme un véritable leitmotiv
Promouvoir l'autonomie et l'indépendance des personnes âgées
Promouvoir la cohésion sociale et le respect de la diversité culturelle
Réduire les obstacles pour les personnes handicapées
Privilégier la prévention pour garantir la sécurité publique
Créer une société juste et pluraliste de par sa vision du monde

Chapitre 4 **Santé, protection de l'environnement et de la nature : un environnement sain, une nature riche et diverse**

Préserver la richesse naturelle et endiguer la disparition des espèces
Améliorer la qualité de l'eau
Créer un environnement sain
Mener une politique de gestion des déchets tournée vers l'avenir
Faire de la commune un consommateur responsable

Chapitre 5 **Climat et énergie : agir au niveau local**

Prendre ses responsabilités locales pour relever des défis mondiaux
Utiliser l'énergie de manière intelligente sans nucléaire

Chapitre 6 **Economie locale : promouvoir l'innovation, créer des emplois, investir tout en ménageant les ressources**

Créer une commune garante de l'innovation
Mieux utiliser les ressources de la commune
Prôner le tourisme doux comme facteur économique et culturel

Chapitre 7 **Démocratie et administration : une commune ouverte**

Fournir des informations exhaustives et prôner la transparence
Donner la parole à tous
Offrir un meilleur service aux citoyennes et aux citoyens

Annexe **Notes en bas de page**

Besser liewen : Vivre mieux

Préface

Les préoccupations liées au climat et à l'énergie, les atteintes à l'environnement ainsi que l'égalité sociale sont des facteurs déterminants pour notre qualité de vie future. Ces enjeux requièrent un changement radical de nos politiques et de nos habitudes de consommation. Ils imposent surtout, à chacun d'entre nous, de fondamentalement remettre en question notre croissance économique, de modifier notre gestion de l'économie et d'adopter un nouveau mode de consommation.

Cela signifie que nous devons radicalement changer notre mode de vie : réduire notre consommation d'énergie et miser sur des sources d'énergies renouvelables qui préservent à la fois notre climat et notre environnement. Nous devons veiller à consommer les ressources de manière responsable et à ne plus vivre aux dépens d'autres pays, plus pauvres, et des générations futures.

Nous devons conjuguer nos efforts pour atteindre ces objectifs et relever ces défis. Cela suppose, au niveau national, une volonté d'introduire des réformes ambitieuses au cours des prochaines années. Cependant, sans l'engagement des communes, rien ne sera possible car celles-ci jouent un rôle clé sur la voie du développement durable. Les communes sont responsables du cadre de vie de leur population et peuvent, grâce à un contact étroit avec leur population, prendre à leur niveau des décisions politiques adaptées à chaque situation.

Déi gréng souhaitent relever ces défis. Nous voulons insuffler une nouvelle façon de penser et imposer les modifications nécessaires de nos conditions de vie. Dans plusieurs communes, déi gréng ont montré, ces dernières années, que cela est possible et que nos propositions contribuent à améliorer sensiblement la qualité de vie.

La politique communale de déi gréng en matière d'environnement est axée sur les principes de la durabilité, ce qui signifie une synergie égale des aspects économiques, sociaux et écologiques ainsi qu'une plus forte implication de la population. Cela permettra d'améliorer durablement la qualité de vie de la population, de préserver les ressources et parallèlement d'assumer nos responsabilités vis-à-vis des générations futures.

Notre programme électoral décrit les méthodes et moyens de construire une commune où il fait bon vivre en dépit de la raréfaction des ressources et de la diminution des moyens financiers.

Pour déi gréng, « **Vivre mieux** » signifie : une offre riche en prestations communales pour tous, une grande mobilité respectueuse de l'environnement, un aménagement judicieux du territoire ainsi qu'une politique responsable en matière de climat et d'énergie. La politique communale de déi gréng crée également les conditions de base nécessaires à l'instauration d'une politique sociale d'avenir. Un système de transports publics fonctionnant parfaitement et une politique énergétique prévoyant un assainissement général des logements privés ne contribuent pas uniquement à la préservation du climat ou à l'amélioration de la qualité de vie de tous, mais ils sont aussi essentiels pour les ménages socialement défavorisés car ils préviennent la précarité énergétique. Le succès à long terme des mesures politiques dans la commune est garanti par l'implication de sa population dans les décisions politiques et par l'adaptation de ses choix à la situation locale. La construction d'une société participative est donc une priorité absolue pour déi gréng. Tous les projets communaux doivent être exemplaires: créer des infrastructures respectueuses de l'environnement et économes en énergie et orienter les achats de la commune en ce sens pour permettre de changer durablement les habitudes de consommation de la population. La politique communale de déi gréng attache également beaucoup d'importance à une forte coopération régionale. Une planification commune des projets et une utilisation collective des infrastructures ouvriront la voie à une exploitation plus rationnelle des sols, à une offre de meilleure qualité et à des économies substantielles.

Nous nous trouvons aujourd'hui dans une période charnière. Déi gréng s'engagent à relever ces défis avec ambition et à contribuer à un développement positif de notre société. Les communes jouent un rôle capital dans la mise en œuvre des modifications nécessaires à l'avenir. Déi gréng présentent un programme électoral, « **Vivre mieux** », contenant leurs mesures concrètes et leurs concepts qu'ils exposeront aux électrices et aux électeurs lors des élections communales d'octobre 2011. En raison des enjeux majeurs de cette échéance, ces élections sont capitales pour déi gréng.

Sam Tanson & Christian Goebel
Présidente et président du parti



Chapitre 1

Développement communal et urbain : mieux planifier pour une meilleure qualité de vie

Notre objectif : Instaurer une politique communale de proximité

Outre l'Etat, les communes doivent également s'impliquer afin de résoudre les problèmes actuels liés à la mobilité, à la construction de logements, à la consommation d'énergie ou à l'expansion urbaine anarchique. Il est indispensable que la **planification communale et nationale**¹ s'effectue dans le respect des critères du développement durable en matière d'utilisation de l'espace, de proximité, de loisirs et de consommation d'énergie.

Nos mesures :

- Recourir aux voies juridiques existantes pour assurer une gestion active des sols et construire de nouveaux logements dans le respect des critères écologiques et sociaux. La commune doit exploiter toutes les options possibles, le cas échéant en collaboration avec les acteurs nationaux (*Fonds du logement, SNHBM*).
- Analyser et planifier les zones de construction de logements ou les projets publics de construction sur la base de critères énergétiques, notamment une orientation plein sud, une implantation exempte d'ombre, etc.
- Promouvoir des modes de transports écologiques : dans le cadre de ses projets, la commune veille à garantir l'accès aux commerces, aux services, aux loisirs de proximité, aux écoles, aux centres de loisirs et aux administrations à pied, à vélo ou en transports en commun.
- Prévoir des surfaces destinées aux cités jardinières dans les plans d'aménagement et les règlements sur les bâtisses des grandes communes.
- Mettre l'accent sur la construction de pistes cyclables, de larges trottoirs et de bords de trottoirs aplanis : dans le cadre des projets de construction et de la planification des places publiques, la commune veille à promouvoir la circulation non motorisée et à faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite.
- Instaurer le concept de **shared-space**² dans la commune.
- Gérer le stationnement des véhicules : la commune doit limiter au strict nécessaire les emplacements destinés aux moyens de transport motorisés, par exemple en accordant un nombre restreint de places au m² pour les surfaces de bureau et pour chaque logement, en instaurant un stationnement limité et payant, en introduisant le concept de parking résidentiel.
- Construire des emplacements sûrs et couverts pour le stationnement de vélos ou des garages à vélos dans tous les bâtiments publics et toutes les institutions, les gares ainsi qu'aux arrêts de bus.
- Créer les conditions organisationnelles et techniques de la mobilité de demain. Dans le cadre de la planification urbaine, la commune doit prévoir par exemple des couloirs de bus et de tramways, des locations de vélos, des affichages horaires en temps réel, des places de stationnement pour le **Car-sharing**³, des bornes pour véhicules électriques.

Notre objectif : Construire intelligemment, créer des logements accessibles à tous

Grâce à leur engagement actif dans la construction de logements, les communes prennent soin de bâtir des logements plus abordables et mieux adaptés aux différents groupes de population. En outre, en adoptant des mesures adéquates, elles contribuent à réduire les coûts énergétiques des ménages et à maintenir l'habitat à un prix abordable à l'avenir aussi. Pour ce faire, les communes doivent acquérir des terrains à construire selon les possibilités.

Nos mesures :

- Lutter contre la spéculation foncière : la commune recourt aux voies juridiques existantes de la convention Pacte Logement, comme le droit de préemption, le **bail emphythéotique**⁴ ou l'introduction d'impôts fonciers sur les parcelles libres.
- Participer activement à la construction de logements sociaux : en coopération avec les acteurs nationaux (*Fonds du logement, SNHBM*), la commune favorise la construction de ce type de logements qui, en outre, doivent être intégrés à différents quartiers. La commune investit dans des logements sociaux en location.
- Orienter les propriétaires de logements vides vers l'Agence immobilière sociale afin de pouvoir utiliser leurs espaces.
- Promouvoir la mixité : lors de la création de nouveaux lotissements, la commune veille à favoriser la mixité des groupes de population et des différentes fonctionnalités des infrastructures, telles que les logements, les activités professionnelles, les commerces et les loisirs.
- Encourager les projets de lotissements écologiques en portant une attention particulière au type d'énergie. Pour ce faire, la commune recourt à un programme d'investissement qui aide les familles à faibles revenus à améliorer l'efficacité énergétique de leurs logements.

Notre objectif : Développer l'offre de services grâce à une coopération régionale

Grâce à une coopération régionale, de nombreuses petites communes ont la possibilité d'offrir à leurs habitants un large éventail d'infrastructures et de services et de mieux utiliser les fonds publics à long terme.

Nos mesures :

- Promouvoir la coopération régionale : en prenant ses décisions, la commune pense systématiquement à l'aspect régional en envisageant toujours une planification intercommunale des projets, par exemple lors de la construction de centres sportifs et culturels, de garderies, d'écoles de musique ou de zones commerciales. De même, elle tient également compte de cet aspect dans les prestations régionales comme les services de l'architecte, le conseil en énergie, les secours ou les Genderhaus.
- Donner la priorité à la planification régionale de la mobilité avec e.a. les transports publics (services de bus régionaux), les pistes cyclables et la gestion du stationnement automobile.
- Contribuer activement à la création des régions et des syndicats mixtes prévus dans le « *Programme directeur* ». En outre, la commune s'engage à mettre en œuvre les plans régionaux prévus par la loi sur l'aménagement du territoire.
- Planifier et construire les infrastructures culturelles, sportives et scolaires conformément aux instructions des plans régionaux.
- Implanter les entreprises de préférence dans des zones d'activité ou les zones industrielles régionales.
- Prôner un échange régulier avec les communes de la région et des pays voisins.

Notre objectif : Créer plus de mobilité, réduire le trafic : priorité aux piétons et aux vélos

L'objectif de la politique des transports de déi gréng est de créer un réseau complémentaire pour la mobilité avec une augmentation du nombre de piétons, de cyclistes et d'usagers des transports publics. À l'avenir, les gens n'auront plus recours à un seul mode de transport – jusqu'ici leur voiture – mais combineront plusieurs moyens de transports comme le vélo, le bus, le train et la voiture. En outre, il ne sera plus seulement question de posséder son propre moyen de transport mais de l'usage qui en sera fait. Les communes doivent accompagner ce changement radical dans les habitudes de la population.

Nos mesures :

- Elaborer un concept régional de la mobilité essentiellement axé sur le transport non motorisé, en coopération avec les administrations publiques. Dans ce contexte, les communes veillent particulièrement à être consultées pour toutes les décisions prises par les administrations publiques et ce, durant toutes les étapes de planification des projets.
- Améliorer la qualité des transports publics dans la région (horaires réguliers, plus de confort) et les développer.
- Faire appel à des Citybus ou des bus sur appel en cas de besoin.
- Réaliser et mettre en place un concept communal pour promouvoir une circulation non motorisée. Ce concept comprend quatre piliers, à savoir « Infrastructures, Service, Communication, Surveillance ».
- Introduire des zones de limitation de vitesse à 30 km/h et des zones de « shared space ».
- Gérer les places de stationnement : dans le centre ville, les communes déterminent des emplacements (payants) réservés au stationnement de courte durée.
- Organiser des campagnes, au niveau de la commune, pour promouvoir la mobilité dans le respect du développement durable et informer les habitants de l'offre locale en transports en commun, en proposant des horaires parfaitement clairs, des cartes gratuites pour les nouveaux habitants, des cartes de réduction Jumbo,...
- Prévoir un système de transports publics au sein de la commune répondant au mieux aux besoins du client, par exemple en construisant des abribus agréables et sûrs ainsi que des emplacements destinés au stationnement des vélos près des arrêts de bus.
- Promouvoir le vélo comme moyen de locomotion au quotidien grâce à une infrastructure adéquate. Pour ce faire, il convient de tenir compte des nombreuses possibilités d'utilisation et du rayon d'action du vélo électrique.
- Elaborer un concept, en accord avec les communes voisines, pour promouvoir le vélo (électrique) comme mode de transport dans les agglomérations.
- Encourager les moyens de transports écologiques : la commune met à la disposition de ses employé-e-s des tickets pour circuler en bus et en train ainsi que des vélos de fonction.
- Promouvoir le vélo et le Car-sharing : les plus grandes communes ou régions offrent la possibilité de louer des vélos et mettent en place des concepts de Car-sharing.
- Créer des zones sans voitures et instaurer des mesures visant à réduire la circulation, surtout autour des écoles.
- Sensibiliser parents et enfants : grâce à des opérations du type « *Ech gi gär zu Fouss an d'Schoul* » et « *Pedibus* », à une large gamme de services de transports en commun, à des voies pour piétons et des pistes cyclables sûres ainsi qu'à des possibilités de stationnement pour les vélos, les communes sensibilisent les parents et les enfants scolarisés pour qu'ils renoncent à la voiture comme moyen de transport.
- Éviter la construction de routes inutiles : les contournements ne sont pas systématiquement refusés mais ils doivent impérativement être envisagés en dernier ressort, lorsque toutes les mesures de prévention de la circulation testées n'aboutissent pas au succès escompté.

Chapitre 2

Les meilleures conditions pour tous les enfants

Notre objectif : Développer des structures d'accueil

Déi gréng visent à instaurer des structures d'accueil pour la garde des enfants dans tout le pays car la prise en charge des jeunes enfants (de 3 mois à 12 ans) reste la clé d'une plus grande égalité des chances, aussi bien pour les enfants que pour les parents. Il est de plus en plus important d'assurer une étroite coopération et une mise en réseau des structures d'accueil pour enfants et des écoles. De ce fait, les structures d'accueil doivent rester du ressort des pouvoirs publics.

Nos mesures :

- Mettre en place, dans la commune, une offre de structures d'accueil pour enfants adaptées aux besoins de la population, flexibles et d'excellente qualité pour accueillir toute la journée des enfants de tous âges.
- Construire, dans les plus petites communes, ce type de structures en coopération avec les communes voisines.
- Promouvoir une étroite collaboration entre les Maisons relais et les écoles.
- Garantir une coopération étroite entre les services sociaux, le personnel scolaire et les parents.
- Promouvoir l'intégration des enfants handicapés en favorisant leur participation à des offres d'activités parascolaires et récréatives.
- Diversifier l'offre d'activités récréatives en veillant à la rendre attrayante aussi bien pour les filles que pour les garçons.
- Réaliser des projets impliquant toutes les générations dans les différentes structures d'accueil afin de mettre en contact enfants, jeunes et seniors.
- Renforcer la coopération entre les associations locales (sport, musique).
- Promouvoir une collaboration entre les communes afin de créer des **maisons relais pour le sport**⁵.
- Offrir et développer des services pour la garde des enfants malades.
- Offrir un service communal de conseil pour aider et accompagner les parents dans l'éducation de leurs enfants.
- Proposer des produits alimentaires biologiques et des produits Transfair dans les cantines des communes et des garderies. Les communes veilleront en outre à acheter des produits régionaux de saison.

Notre objectif : Faire de l'école un lieu de vie et d'apprentissage convivial

L'école doit offrir les mêmes chances à tous les enfants, indépendamment de leurs aptitudes de départ. Grâce à sa politique scolaire adoptée en concertation avec les enfants, le corps enseignant et les parents, les communes veillent à faire de l'école un lieu agréable pour tous.

Nos mesures :

- Organiser l'année scolaire dans le cadre d'un dialogue permanent avec les enseignants et les représentants des parents.
- La commune fournit une aide active aux écoles dans la réalisation de leur PRS (plan de réussite scolaire).
- Soutenir les écoles : la commune met à la disposition des écoles fondamentales de vastes locaux bien équipés ainsi que des moyens financiers adaptés, notamment pour les écoles accueillant beaucoup de groupes sociaux et culturels défavorisés.
- Utiliser au mieux les locaux des écoles fondamentales (tels que les salles de musique, de sport, de détente...) : ceux-ci pourraient servir d'annexes aux maisons relais pendant les vacances et hors périodes scolaires.
- Prévoir des locaux particuliers pour les enfants ayant des problèmes spécifiques (salles accueillant les personnes ayant des problèmes de motricité).
- Prévoir, dans chaque bâtiment scolaire, des locaux adaptés à l'accueil du comité d'école. Le service scolaire de la commune continue d'exister parallèlement au comité d'école.
- Respecter les normes les plus strictes en matière de sécurité et de santé pour les infrastructures scolaires de la commune. Lors de la construction ou de la rénovation d'écoles, les communes recourent à des matériaux écologiques et veilleront à une consommation économe en énergie et en eau.
- Planifier et aménager les cours de récréation dans le respect des normes pédagogiques les plus récentes.
- Aménager de grands espaces verts en aires de jeu autour des écoles et introduire des mesures de réduction de la circulation.
- Proposer un soutien scolaire et d'autres formes d'aide aux cours.
- Améliorer l'intégration d'enfants de nationalité et d'origine sociale différentes par un engagement actif de la commune.

- Encourager la prévention : les écoles fondamentales portent une attention particulière à l'éducation des enfants en matière de santé en les informant des risques et en favorisant une alimentation équilibrée dans les cantines ainsi que le sport pour les enfants. L'utilisation de téléphones cellulaires est interdite dans les salles de classe.
- Encourager le sport en milieu scolaire en créant suffisamment d'infrastructures modernes qui permettent d'assurer tout type d'enseignement sportif.
- Mieux sensibiliser à l'écologie en favorisant un comportement responsable respectueux de l'environnement et des ressources naturelles. L'école adopte un comportement exemplaire en matière de prévention et de tri des déchets, élabore des concepts visant à économiser la consommation d'eau et d'énergie et cultive un petit jardin. La commune crée de nouveaux lieux d'apprentissage dans la commune et la région, comme Ecole & Nature.
- Instaurer un système scolaire à journée continue en plus de l'école fondamentale et des différents modèles de structures d'accueil mis en place par la commune.
- Aider à l'intégration des enfants handicapés et de ceux ayant des besoins spécifiques dans l'enseignement fondamental.



Chapitre 3

Vivre ensemble : une commune pour tous

Notre objectif : Créer un environnement adapté aux enfants et aux jeunes

La commune doit veiller par un aménagement adapté (liaison entre différents points d'intérêts) à améliorer la qualité de vie et la mobilité des jeunes et des enfants. Créer un environnement adapté aux jeunes et aux enfants requiert de les faire participer activement au développement des projets communaux.

Nos mesures :

- Impliquer les jeunes et les enfants de manière ciblée dans la planification de la politique des transports, des loisirs et de l'aménagement du territoire ainsi que dans les projets de politique culturelle.
- Construire des terrains de sport, des aires de jeu et des espaces de loisirs pour les jeunes et les enfants tout en répondant aux besoins des différentes classes d'âge et des intérêts particuliers des filles et des garçons.
- Assurer la mobilité des jeunes et des enfants : Pour ce faire, les communes construisent un réseau de voies piétonnes et de pistes cyclables sûres et leur offrent des conditions avantageuses pour les inciter à utiliser les transports en commun.
- Permettre aux jeunes habitantes et habitants de s'engager activement dans la vie de leur commune et dans les différentes structures communales grâce à la création de conseils communaux pour enfants et jeunes ou à d'autres méthodes de participation telles que les forums pour enfants et jeunes.
- Créer des lieux de rencontres pour les jeunes et des maisons des jeunes. Intégrer les organisations locales de jeunes à la gestion et à l'utilisation de ces structures.
- Veiller à proposer une offre variée d'activités de loisirs, attrayante aussi bien pour les filles que pour les garçons.
- Créer des projets d'habitat alternatifs où les jeunes adultes notamment peuvent vivre en colocation.
- Promouvoir la mixité sociale, c'est-à-dire une participation équilibrée des jeunes et des enfants de diverses origines et de sexe différent dans les projets communaux.
- Elaborer et réaliser des plans communaux pour la jeunesse.
- Mettre en place une stratégie de lutte contre le chômage des jeunes dans la commune. La commune collabore avec les bureaux régionaux d'Action locale pour les jeunes, crée des synergies avec les entreprises locales et le commerce et intègre l'économie sociale et solidaire aux stratégies.
- Promouvoir le développement des jeunes et des enfants notamment lors de l'attribution de subventions aux associations.

Notre objectif : Offrir un programme culturel local varié

L'art, la culture et la créativité constituent les piliers de la cohésion sociale et de l'intégration au sein des communes. Les communes doivent permettre à leur population d'accéder à un large programme culturel dans leur région. Elles doivent créer les conditions nécessaires à la diversité culturelle. Les jeunes notamment ont besoin de lieux pour exprimer leur créativité et communiquer. Au sein d'une région, les plus petites communes doivent conjuguer leurs efforts pour pouvoir proposer un programme culturel en adéquation avec les attentes de leurs citoyens.

Nos mesures :

- Elaborer un plan d'action culturel. Cette mission relève de la commune qui doit, en outre, tout particulièrement veiller à impliquer aussi bien les différents groupes sociaux et culturels que les associations culturelles.
- Aménager une bibliothèque et une médiathèque au niveau local et/ou régional.
- Correctement archiver et commémorer les événements historiques locaux (*mémoire collective*) grâce à une collaboration entre la commune et les associations locales d'historiennes et historiens.
- Introduire des critères de transparence dans l'attribution de subventions aux associations culturelles qui respectent également le développement durable.
- Aménager des espaces culturels destinés aux jeunes, tels que des salles de répétition, de représentation et d'exposition.
- Intégrer des programmes d'aide culturelle dans les écoles fondamentales et les structures d'accueil pour enfants tels que des visites régulières de manifestations culturelles et de bibliothèques ou une participation active à des projets culturels au niveau des communes.
- Mettre à la disposition des associations culturelles des infrastructures adéquates.
- Garantir l'implication des groupes de population étrangère dans les projets culturels.
- Promouvoir l'interaction entre les sites culturels de la région. Pour ce faire, la commune collabore avec des instances régionales et nationales.

Notre objectif : Instaurer le sport pour tous

Le sport a une grande valeur sociale et joue un rôle essentiel dans l'intégration sociétale de toutes les classes d'âge. En proposant et en encourageant les activités sportives sur leur terrain, les communes contribuent en outre à promouvoir la santé de la population, surtout des enfants et des jeunes. Une utilisation efficace des infrastructures sportives s'inscrit impérativement dans le cadre régional.

Nos mesures :

- Introduire des critères de transparence lors de l'attribution de subventions aux associations. Ces critères doivent en outre promouvoir des conditions sociales et la notion de développement durable telles que l'embauche de professeurs de sport ou l'organisation de manifestations publiques axées sur la préservation des ressources.
- Favoriser de manière ciblée l'aide aux activités de développement avec les jeunes et les enfants. Veiller tout particulièrement aux besoins spécifiques des filles et des femmes.
- Mettre en place une offre variée d'activités sportives dans les écoles fondamentales et les structures d'accueil pour enfants.
- Promouvoir la création de **maisons relais pour le sport**⁵ au niveau des communes.
- Autoriser l'accès (toute l'année) aux infrastructures sportives même aux personnes non impliquées dans les associations.
- Proposer des activités sportives aux seniors dans les communes.
- Planifier, construire et utiliser les infrastructures sportives en collaboration avec les communes voisines tout en répondant à des critères stricts de respect du développement durable dans les bâtiments.

Notre objectif : Promouvoir l'aide sociale comme prestation

Les communes jouent un rôle de plus en plus grand en matière de politique sociale et de lutte contre la pauvreté. Plus proches des citoyens, elles peuvent adapter leur politique sociale et en faire une véritable aide sociale pour faire face aux aléas de la vie et mieux les surmonter. La régionalisation des offices sociaux contribue à améliorer la qualité des prestations sociales. Les communes veillent à déburocratiser l'aide sociale et à soigner le contact avec les clients des offices sociaux. Il s'agit surtout d'améliorer la réputation de l'office social.

Nos mesures :

- Régulièrement informer la population dans les communes des différentes aides en matière de politique sociale.
- Dans le cadre du guichet unique, la commune offre également un accès à toutes les aides et prestations sociales.
- Traiter le problème du surendettement des ménages. La commune doit être un intermédiaire entre les ménages et les instances compétentes ou le service d'aide aux personnes endettées.
- Etablir un catalogue exhaustif des critères d'attribution des aides accordées par l'office social.
- Garantir un suivi : l'office social doit garantir un accompagnement adapté, complet et respectueux des clients grâce à l'intervention d'une équipe multidisciplinaire, composée d'assistants sociaux et de psychologues. Assurer régulièrement la formation continue et la qualification du personnel de l'office social.
- Créer une commission consultative sociale autonome dans laquelle sont représentées les différentes structures d'aide sociale locales.
- Rédiger un rapport annuel sur la situation sociale de la commune et le discuter au sein du conseil communal afin de pouvoir prendre à temps des mesures visant à améliorer la situation.
- Etablir un programme permettant à la commune d'éviter et de lutter contre la pauvreté. Pour ce faire, la commune définit un paquet de mesures destiné à prévenir la précarité énergétique. Compenser les augmentations des taxes communales (eau, déchets, énergie) grâce à un remaniement de l'allocation de vie chère de la commune pour les ménages à faibles revenus.
- Promouvoir activement la prévention de la toxicomanie et la politique de lutte contre la drogue. La commune doit veiller à ce qu'une équipe d'éducateurs sociaux compétents sensibilise tous les groupes de population et d'âges aux problèmes de toxicomanie.
- La commune participe à la décentralisation des structures et mesures d'aide aux toxicomanes et offre, selon les besoins des patients, des possibilités d'hébergement, des lieux d'injection et des centres psychosociaux dans les environs.

Notre objectif : Faire de la politique du genre et de la promotion de la femme un véritable leitmotiv

Les communes s'engagent en faveur de l'égalité des genres. Elles doivent faire en sorte d'être tout aussi attrayantes pour les femmes que pour les hommes, surtout en matière de logement, d'emploi, de formation, de culture et de sport. Le **Gender mainstreaming**⁶ devient un instrument de la politique communale. Concrètement, cela signifie que tous les projets de la commune tiennent compte, de façon régulière et ponctuelle, des différentes situations et des intérêts des femmes et des hommes.

Nos mesures :

- Créer un bureau de coordination de la politique des genres et de l'égalité entre femmes et hommes (bureau ou délégué). Ce bureau dispose d'un personnel autonome compétent et de son propre budget. Il doit prévoir et appliquer des mesures visant à assurer l'égalité des genres et la parité hommes-femmes ainsi que lutter contre tout type de discrimination sexiste. Les plus petites communes coopèrent et fondent ensemble un bureau régional.
- S'investir en faveur de l'égalité de tous : pour favoriser la parité entre les femmes et les hommes, la commune s'engage à établir un rapport sur la représentation des sexes, de la répartition des ressources et de la satisfaction des besoins et des intérêts.
- Signer la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et s'engager à élaborer un plan d'action communal de l'égalité entre femmes et hommes (PAC) définissant les objectifs (mesures internes et actions externes) de développement futur de l'égalité des femmes et des hommes au niveau local.
- S'impliquer dans la lutte contre toute discrimination fondée sur le sexe dans tous les domaines de la formation et de l'éducation (tenir compte du genre dans les écoles, les maisons des jeunes, les maisons relais, etc.).
- Participer chaque année aux journées « Girl's Day – Boy's Day ».

Notre objectif : Promouvoir l'autonomie et l'indépendance des personnes âgées

Les personnes âgées ont droit à l'autonomie, à la mobilité et à une participation active à la vie sociale de leur commune. Grâce à des mesures ciblées, les communes doivent permettre aux personnes âgées de transmettre systématiquement leur expérience et leur potentiel.

Nos mesures :

- Intégrer les personnes âgées aux projets communautaires tels que les activités organisées dans les structures d'accueil pour enfants, les écoles fondamentales ou les maisons des jeunes.
- Mettre les salles de la commune à la disposition de tous pour les utiliser comme lieux de rencontres pour les personnes âgées.
- Proposer des activités de loisirs en collaboration avec les organisations locales existantes. Ces activités doivent s'adresser au seniors issus de différentes couches sociales et culturelles.
- Améliorer la mobilité des différentes personnes âgées en appliquant le concept de la mobilité douce. Parallèlement, il s'agit de proposer un service de transports en commun diversifié et bien construit disponible aussi bien pour effectuer les courses quotidiennes que pour se rendre à des activités culturelles ou sportives ponctuelles. Un système de bus à la demande vient compléter ce service de transports.
- Aider les personnes âgées à effectuer leurs courses et leurs activités au quotidien.
- Développer les prestations de services à domicile comme les « repas sur roues ».
- Créer de nouvelles formes de logements et des projets de foyers pour personnes âgées où les personnes âgées peuvent mener une vie indépendante. Privilégier les formes de logements mixtes comme lien entre les générations.

Notre objectif : Promouvoir la cohésion sociale et le respect de la diversité culturelle

Une intégration réussie suppose que les étrangères et étrangers participent à la vie économique, sociale et culturelle au même titre que les Luxembourgeoises et Luxembourgeois. Dans ce contexte, les communes jouent un rôle essentiel et doivent concevoir l'intégration comme tâche transversale dans tous les domaines de la politique, qu'il s'agisse de formation, de jeunesse, de seniors ou d'aménagement de la commune. Elles contribuent à ce que toutes les chances que recèle une société multiculturelle soient exploitées au mieux à l'échelon de la commune.

Nos mesures :

- Définir une politique d'intégration active au niveau de la commune et collaborer étroitement avec les associations d'étrangers locales et nationales.
- Faire activement participer la Commission consultative communale d'intégration à la politique communale.
- Impliquer les étrangères et les étrangers de manière ciblée dans les procédures de participation des communes et les commissions consultatives.
- Informer et sensibiliser la population non luxembourgeoise pour l'encourager à s'inscrire sur les listes électorales.
- Proposer des programmes de soutien linguistique adapté aux enfants scolarisés, en plus des cours de langue luxembourgeoise pour adultes.
- Fournir une information complète sur les prestations offertes au niveau communal et national. Dans ses documents officiels, la commune prend en compte la réalité linguistique de la population et publie ses communiqués en plusieurs langues.
- Elaborer des mesures au niveau de la commune, en coopération avec les étrangères et les étrangers ainsi que les associations locales, afin de promouvoir l'acceptation et la tolérance mutuelles ainsi que le dialogue interculturel.
- Assister les étrangères et les étrangers : en cas de besoin, la commune met gratuitement à leur disposition des médiateurs de toutes langues offrant leurs services de traduction et de médiation.

- Prendre ses responsabilités en matière de politique d'asile au niveau de la commune, collaborer étroitement avec les autorités nationales et mettre à la disposition des demandeurs d'asile des logements appropriés.
- En s'engageant activement dans la construction de logements, la commune veille à proposer des logements abordables et adéquats répondant aux besoins des différentes situations personnelles et financières de ses habitants. En outre, elle aide les personnes à trouver un logement en cas de besoin.

Notre objectif : Réduire les obstacles pour les personnes handicapées

Les personnes handicapées ont droit à l'indépendance et à une participation active à la vie sociale et culturelle de la commune. Grâce à une planification consciente et systématique, il est possible de garantir une utilisation par tous des structures et prestations de la commune. Les personnes handicapées disposent ainsi des mêmes chances que les personnes valides.

Nos mesures :

- Créer un programme d'action pour améliorer l'accès aux espaces publics. Ce programme est basé sur **l'agenda 2022** et applique les règles des Nations Unies sur l'égalité des chances.
- Prendre systématiquement en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées lors de la planification de nouveaux projets communaux. Les organisations de personnes handicapées participent de manière ciblée à la planification des projets.
- Adopter des mesures permettant aux personnes handicapées d'accéder aux espaces et services publics. Une attention toute particulière est portée aux moyens de transports publics.
- Aider au mieux les personnes handicapées : grâce à des mesures de sensibilisation et de perfectionnement de ses employé-e-s, la commune fait en sorte que ses administrations soient parfaitement compréhensibles et accessibles aux personnes handicapées en leur offrant une aide maximale.
- Promouvoir l'intégration des enfants handicapés dans l'enseignement fondamental et veiller à ce que les enfants handicapés puissent participer aux activités parascolaires récréatives.
- Créer des emplois et postes de travail adaptés aux personnes handicapées dans les administrations et services des communes.
- Créer ou promouvoir des logements, des foyers ainsi que des structures de travail adaptés aux personnes handicapées, situés dans les centres des localités.
- Encourager l'intégration des personnes handicapées grâce à des campagnes de sensibilisation.

Notre objectif : Privilégier la prévention pour garantir la sécurité publique

Seule une coopération avec les citoyennes et citoyens, les associations locales ainsi que la police de proximité permet d'améliorer la sécurité publique et le sentiment de sécurité de la population. En menant une large politique de prévention dans différents domaines comme le social ou la jeunesse, la commune est en mesure de prévenir la violence.

Nos mesures :

- Mettre en place des programmes de sensibilisation et de prévention pour lutter contre les délits et la violence dans les lieux publics ainsi que la violence conjugale. Ce type de programme doit être mené surtout dans les écoles fondamentales et dans le cadre d'un travail d'éducation avec les enfants et les jeunes.
- Instaurer un conseil de prévention régional et communal qui traite de la sécurité publique dans la commune, soumet des propositions pour modifier les infrastructures publiques et mène des campagnes d'information et de sensibilisation pour lutter contre la violence.
- Approuver l'utilisation de caméras de surveillance dans les lieux publics uniquement après une analyse poussée permettant d'évaluer le potentiel préventif de ces systèmes.

Notre objectif : Créer une société juste et pluraliste de par sa vision du monde

Il est possible, au niveau communal aussi, d'adapter les rapports entre l'Etat et l'église aux réalités actuelles de notre société. En outre, nos mœurs requièrent aujourd'hui aussi que la commune développe son offre de prestations destinées aux personnes laïques et qu'elle la rende plus intéressante.

Nos mesures :

- Veiller à plus de transparence dans les finances des églises.
- Contribuer au financement de l'entretien et la rénovation des églises uniquement lorsque celles-ci ne disposent pas des moyens suffisants pour le faire.
- Autoriser l'utilisation des églises pour accueillir des manifestations non religieuses.
- Créer des infrastructures et des prestations qui permettent l'organisation de cérémonies laïques dignes et conviviales (mariages et enterrements). La commune doit permettre d'organiser ce type de cérémonies le samedi ou dimanche aussi.
- Instaurer et développer de nouvelles formes de sépulture avec le cimetière forestier (inhumation autour d'arbres) et le jardin naturel du souvenir.

Chapitre 4

Santé, protection de l'environnement et de la nature : un environnement sain, une nature riche et diverse

Notre objectif : Préserver la richesse naturelle et endiguer la disparition des espèces

La diversité des espèces constitue la base d'un système écologique stable et un fondement essentiel de la vie des plantes, des animaux et des hommes. Les communes doivent largement contribuer au maintien de la biodiversité et promouvoir la protection de la nature au niveau local. Pour ce faire, il est utile de recourir aussi bien aux terrains appartenant à la commune qu'à la mise en place de programmes sur les terres privées à l'intérieur et à l'extérieur du périmètre de construction.

Nos mesures :

- S'engager activement dans la création de réserves naturelles et de paysages protégés au niveau communal et régional en coopération avec les organisations locales et nationales de protection de l'environnement ainsi que les administrations publiques.
- Promouvoir les programmes de maintien de la biodiversité et de la protection des espèces (par ex.: les abeilles, ...).
- Elaborer des programmes de protection des paysages et des programmes d'espaces verts.
- Atteindre la **certification FSC**⁸ pour la gestion des forêts de la commune. Elaborer et appliquer des plans décennaux de gestion forestière en coopération avec l'Administration des Eaux et Forêts.
- Privilégier des constructions plus denses et moins gourmandes en espace lors de l'aménagement de nouveaux espaces afin de lutter contre l'expansion urbaine anarchique et l'imperméabilisation des sols.
- Créer et maintenir des parcs récréatifs et des espaces verts dans les centres-villes.
- Adhérer à un syndicat pour la protection de la nature.
- Mener des campagnes de sensibilisation au bien-être des animaux et adopter un règlement pour l'approbation de cirques impliquant des animaux.
- Ne pas recourir au génie génétique et mener des campagnes d'information sur ce sujet. La commune bannit tout produit recourant au génie génétique de ses travaux jardiniers, de ses achats alimentaires et de ses cantines.
- Renoncer à tout usage de pesticides et d'herbicides dans la commune et sensibiliser la population aux méfaits de ces produits pour qu'elle cesse de les utiliser sur ses terres.
- Indiquer les cités jardinières dans le Plan d'Aménagement Général. Encourager la construction de jardins scolaires.

Notre objectif : Améliorer la qualité de l'eau

Les communes doivent garantir à leurs populations une excellente qualité de l'eau potable et contribuer à la protection des eaux ainsi qu'à celle des sources d'eau potable. Le prix réel de l'eau fournit aux responsables politiques les moyens financiers nécessaires pour atteindre ce but. Il constitue un véritable instrument de manœuvre pour les communes et mène à une gestion responsable de l'eau.

Nos mesures :

- Mener des campagnes d'économie d'eau. Informer les ménages de leur consommation réelle en eau (à l'aide des factures) parallèlement aux campagnes de sensibilisation.
- Réduire la consommation en eau de la commune et entretenir le réseau local afin d'éviter toute fuite d'eau due à des tuyaux perméables.
- Instaurer un prix de l'eau qui permette de couvrir les coûts et créer parallèlement une allocation de vie chère pour les ménages à faibles revenus. Encourager l'économie d'eau en baissant les frais de raccordement et en augmentant le prix à la consommation.
- Garantir à la population une excellente qualité de l'eau potable grâce à un prix de l'eau couvrant les coûts : la commune définit ses zones de protection de l'eau et s'engage en faveur de mesures de protection concrètes (par exemple, une agriculture biologique) auprès des administrations étatiques.
- Mener des campagnes de sensibilisation pour encourager l'utilisation d'eau potable comme denrée alimentaire.
- Effectuer au moins deux fois par an des analyses de la qualité de l'eau potable puis publier les résultats de manière compréhensible.
- Promouvoir la mise en place de systèmes de collecte des eaux de pluie dans les entreprises et auprès des particuliers grâce à des subventions communales qui s'ajoutent aux aides de l'Etat. Réaliser des projets-pilotes de récupération de l'eau grise et de vastes projets de collecte des eaux de pluie.
- Lutter contre les inondations grâce à une renaturation des cours d'eau et au réaménagement des zones inondables naturelles.

- S'engager, au sein du syndicat de dépollution des eaux résiduaires de la commune, pour une mise en conformité des stations d'épuration aux exigences de la directive-cadre sur l'eau.
- Surveiller les activités agricoles, jardinières, viticoles, les lieux publics, les petits jardins, etc. dans les bassins de fleuves et ruisseaux afin de prévenir toute pollution des eaux. Renoncer aux pesticides dans cette optique et conclure des **Contrats de rivières**⁹ avec tous les acteurs.

Notre objectif : Créer un environnement sain

La protection de la santé suppose de respirer un air pur, de jouir d'une tranquillité et d'être protégé contre les radiations électromagnétiques. Là aussi, mieux vaut prévenir que guérir. Grâce à des mesures préventives, telles que la mise en place d'une mobilité douce ou la lutte contre les sources de contamination dans les bâtiments, la commune œuvre pour un environnement sain.

Nos mesures :

- Mesurer régulièrement les émissions, notamment par biosurveillance, dans les zones industrielles hasardeuses ou dans les zones de forte circulation. Effectuer des mesures de radiations des installations de téléphones cellulaires. Informer parfaitement et sans délai la population des résultats, par exemple par des panneaux d'affichage indiquant les valeurs actuelles.
- Œuvrer en faveur d'une réduction du transport individuel motorisé dans la commune, appliquer des mesures anti-smog ou organiser des journées sans voiture et contribuer ainsi concrètement à améliorer la qualité de l'air et à réduire les nuisances sonores.
- Contrôler les sites des nouvelles usines industrielles pour en vérifier les niveaux d'émissions dans les zones de grande pollution atmosphérique.
- Recenser les nuisances sonores dans la commune et mener des campagnes de sensibilisation. Informer les citoyens aux risques concrets pour la santé des différents matériaux de construction et des radiations électromagnétiques auxquels les citoyens s'exposent, même à la maison.
- Appliquer des mesures de lutte contre les nuisances sonores dues à la circulation routière, aérienne et ferroviaire en coopération avec les instances publiques.
- Prévoir dès le départ des mesures de protection optimale contre le bruit ainsi qu'une excellente acoustique pour les salles, voire les appliquer ultérieurement dans le cadre de travaux de rénovation.
- Appliquer des mesures de construction saine lors de la construction ou de la rénovation de bâtiments, de logements, de crèches, d'écoles, etc., afin de lutter contre toute source de contamination chimique, biologique ou physique et de parer aux risques pour la santé « *pollution intérieure / indoor pollution* ».
- Veiller à respecter un éclairage public systématiquement tourné vers le bas et un éclairage limité dans le temps pour les bâtiments publics afin de lutter contre la pollution lumineuse.
- Prévoir l'installation d'antennes pour le réseau de téléphones cellulaires dans le cadre d'une planification préventive, intercommunale ou régionale des sites tout en tenant compte des sites sensibles tels que les bâtiments scolaires et les hôpitaux. Bannir toutes les autres applications mobiles (téléphones, WIFI, etc.) de ces zones sensibles.
- Intégrer aussi les aspects de la nuisance sonore et de la pollution atmosphérique aux expertises de la commune sur les autorisations « *commodo-incommodo* ».

Notre objectif : Mener une politique de gestion des déchets tournée vers l'avenir

Priorité est donnée à la réduction des déchets. La gestion des déchets des communes doit en règle générale contribuer à une économie en énergie et en matières premières. Le recyclage n'est pas une fin en soi : il doit être géré conformément à ces objectifs.

Nos mesures :

- Elaborer un concept de gestion moderne des déchets dans la commune en donnant la priorité à la prévention des déchets et définir les taxes selon le principe du pollueur-payeur.
- Mener de vastes campagnes de sensibilisation et d'information auprès des ménages et des entreprises commerciales et industrielles.
- Mettre en place un tri sélectif des déchets visant l'utilisation optimale du potentiel de recyclage du verre, du papier, du métal, du plastique et des déchets biodégradables. Traiter et éliminer les ordures ménagères et les déchets problématiques suivant les dernières méthodes les plus adaptées sur le plan écologique.
- Pratiquer la prévention et le tri des déchets de manière exemplaire dans les infrastructures communales, lors de fêtes et de manifestations.
- S'efforcer de correctement recycler les matières premières (Rohstoffkreisläufe) et de traiter par exemple les déchets biodégradables dans la région.
- Surveiller le cadastre des sites contaminés de la commune et s'en référer à ces sites lors de la planification de nouveaux projets.

Notre objectif : Faire de la commune un consommateur responsable

Les communes sont des donneuses d'ordre majeures pour les entreprises industrielles et commerciales. Grâce à une demande ciblée en produits entièrement écologiques, elles augmentent l'offre dans ce secteur. En même temps, elles influencent le comportement des consommateurs en adoptant un rôle exemplaire.

Nos mesures :

- Se baser sur des critères écologiques, sociaux et éthiques pour effectuer les achats de la commune :
 - utiliser du papier recyclé et du matériel de bureau respectueux de l'environnement
 - acheter des produits du bois ayant un label de qualité (FSC,...)
 - recourir à l'électricité verte pour couvrir les besoins de la commune et de ses syndicats
 - disposer d'un parc de véhicules à grande efficacité énergétique
 - utiliser des détergents non polluants.
- Utiliser des produits alimentaires biologiques régionaux de saison ainsi que des produits Transfair dans les institutions de la commune comme les administrations, les cantines scolaires ou les garderies.
- Proposer au personnel de la commune un abonnement Öko-Pass et des vélos (électriques).
- Utiliser des matériaux de construction écologiques et, dans la mesure du possible, des matériaux d'écoconstruction pour les nouveaux bâtiments ou les rénovations dans la commune.
- Construire les nouveaux bâtiments de la commune conformément à la classe d'énergie A ou au moins B et les équiper de matériel à faible consommation d'énergie (éclairage, appareils électriques,...).
- Prendre des initiatives pour encourager une alimentation pauvre en viande, par exemple en instaurant un **Veggi-Day**¹⁰ (une journée végétarienne) par semaine.



Chapitre 5

Climat et énergie : agir au niveau local

Notre objectif : Prendre ses responsabilités locales pour relever des défis mondiaux

Penser à l'échelon mondial, agir au niveau local : ce principe peut être facilement et efficacement appliqué au niveau de la commune. Il s'agit de remettre l'homme au centre des préoccupations et de veiller aux générations futures. Les communes doivent précisément aider à relever les défis mondiaux tels que la protection du climat et l'égalité sociale (comme atteindre les objectifs du **millennium des Nations Unies**¹¹).

Nos mesures :

- Adhérer à l'Alliance nationale et internationale pour le Climat. La commune adopte un programme d'actions pour répondre aux exigences de l'Alliance pour le Climat dans sa zone et prend toutes ses décisions en fonction de ces objectifs.
- Soutenir les programmes et actions nationaux en faveur de la lutte contre le changement climatique.
- Définir des objectifs de lutte contre le changement climatique notamment en matière d'aménagement du territoire, d'énergie, de mobilité et d'achats.
- Engager des actions communales afin de réduire les émissions de CO₂ et réaliser des projets en conséquence. Etablir un bilan CO₂ et régulièrement l'actualiser.
- Soutenir les projets locaux dans les pays du Tiers monde et les réaliser avec les personnes concernées sur place. La commune veille à impliquer sa population dans les projets pour la sensibiliser aux problèmes et à la culture de ces pays.
- Organiser régulièrement des campagnes et des soirées d'informations dans la commune sur la problématique nord-sud.
- Créer des jumelages avec des villes et des communes étrangères dans le respect des critères de durabilité, par exemple dans la Grande Région, afin de promouvoir une Europe des citoyens. Développer des réseaux encourageant l'innovation et la créativité dans les communes grâce à de tels partenariats.

Notre objectif : Utiliser l'énergie de manière intelligente sans nucléaire

Il faut impérativement sortir du nucléaire et mettre fin à la dépendance au pétrole sans délai, même au niveau local. L'objectif est de créer une commune autosuffisante en termes de production énergétique. Utiliser une énergie renouvelable locale dans les communes et créer une plus-value communale, c'est possible ! À ce jour, plusieurs communes au Luxembourg et à l'étranger donnent l'exemple.

Nos mesures :

- Créer un concept énergétique autour de trois axes essentiels : économies, utilisation efficace et énergies renouvelables. Etablir un cadastre solaire pour signaler les surfaces potentiellement utilisables pour l'énergie solaire.
- Mettre en place une **comptabilité énergétique**¹² pour les bâtiments communaux. Définir des possibilités d'économiser l'énergie pour les bâtiments de la commune et mettre en place des programmes d'assainissement.
- Edifier les bâtiments communaux en utilisant une construction passive (classe A) ou au moins classe B.
- Mener des campagnes d'économie de l'énergie auprès des ménages et des petites entreprises.
- Promouvoir un conseil en énergie agissant au niveau régional et dirigé par les communes elles-mêmes.
- Prôner une production décentralisée et autonome de l'énergie, par exemple en introduisant des systèmes de cogénération avec réseau de chaleur dans le parc immobilier de la commune. Pour ce faire, on utilise les sources d'énergie locales telles que le bois ou la biomasse.
- Les sources d'énergie renouvelables, c'est-à-dire le soleil, l'eau, le vent et la bioénergie sont utilisées et subventionnées au niveau de la commune. Instaurer des systèmes photovoltaïques partagés sur les toits des bâtiments publics dans les communes.
- Promouvoir l'efficacité énergétique dans les nouvelles zones commerciales / artisanales et les projets de constructions de lotissements au niveau régional.
- Participer à la construction d'installations de bio-gaz agricoles pour définir les critères de culture des plantes énergétiques.
- Recourir uniquement à l'électricité verte pour combler les besoins de la commune et des syndicats et sensibiliser la population et les entreprises à cette électricité verte.
- Subventionner l'assainissement énergétique des logements par des subsides communaux, en plus de ceux de la commune.

Chapitre 6

Economie locale : promouvoir l'innovation, créer des emplois, investir tout en ménageant les ressources

Notre objectif : Créer une commune garante de l'innovation

Les communes peuvent créer un environnement qui soit attrayant pour le commerce et l'industrie et qui réponde aux besoins fondamentaux de la population dans la région. En favorisant notamment l'installation de petites et moyennes entreprises innovantes, elles contribuent à diversifier l'économie et à créer de nouveaux emplois. Pour ce faire, les communes misent tout particulièrement sur une implantation ciblée des entreprises en privilégiant celles qui fabriquent des produits d'avenir et écologiques ou qui utilisent des méthodes de productions respectueuses de l'environnement.

Nos mesures :

- Effectuer une analyse des forces et faiblesses du potentiel économique et social de la commune.
- Proposer une offre équilibrée de structures économiques et privilégiant la diversité : des magasins de produits alimentaires, des entreprises artisanales et des prestataires de services.
- Encourager de nouvelles synergies et consolider les ventes de produits de la région. Pour ce faire, la commune associe les diverses entreprises artisanales, commerciales, agricoles et industrielles locales ou régionales.
- S'investir comme acteur économique et, éventuellement dans le cadre de partenariats avec des acteurs économiques privés, miser sur les projets innovants et durables tels que les lotissements dits à énergie positive (concept « plus-énergie »), les réseaux de chaleur, les installations solaires ou le Car-sharing.
- Mettre à la disposition des jeunes entreprises des locaux bon marché (pépinière d'entreprises) pour les aider à mieux démarrer.
- Elaborer un concept dans la commune pour promouvoir le potentiel économique et la créativité des femmes.
- Acheter des surfaces commerciales libres et les transmettre à des nouveaux utilisateurs.

Notre objectif : Mieux utiliser les ressources de la commune

Les communes agissent dans le respect des principes du développement durable. À long terme, cela revient à améliorer la qualité de vie de la population, à relever les défis mondiaux que présente l'avenir et à économiser les coûts. En leur qualité de donneuses d'ordre publiques, les communes créent également des emplois et alimentent le circuit économique local et régional par des moyens financiers.

Nos mesures :

- La commune investit dans les femmes et les hommes et dans leur savoir-faire en veillant à suffisamment occuper les postes de ses administrations et services et en assurant la formation continue de son personnel.
- Eviter de privatiser les prestataires de services de la commune. Si cela n'est pas possible, la commune doit conserver sa capacité d'influence et de contrôle. Elle ne doit en aucun cas privatiser les prestataires chargés de l'approvisionnement en eau.
- Définir des critères écologiques et sociaux pour l'approvisionnement et les commandes de la commune. Privilégier l'achat de produits régionaux, outre ceux issus du commerce équitable.
- Surveiller à long terme les dépenses courantes de la commune. Pour ce faire, cette dernière veille à réduire sa consommation en eau et en énergie, à assainir ses bâtiments et à créer un parc de véhicules à faibles taux d'émissions.
- Etablir une comptabilité énergétique pour les bâtiments communaux. Celle-ci doit permettre d'analyser la consommation énergétique de la commune et de mettre en place des stratégies pour accroître l'efficacité énergétique.
- Etablir un programme pluriannuel d'investissement et de financement de la commune. En cas de nouvel emprunt, la commune veille à ce que ses dépenses annuelles pour rembourser la dette n'excèdent pas 20 % de ses recettes habituelles.
- Promouvoir la coopération régionale : en prenant ses décisions, la commune pense systématiquement à l'aspect régional en envisageant toujours une planification intercommunale des projets, par exemple lors de la construction de centres de loisirs, de garderies, d'écoles de musique, de systèmes de transports de bus, de piste cyclables ou de zones commerciales.
- S'engager activement dans la lutte contre le chômage et créer des modèles d'emploi dans le secteur de l'économie sociale et solidaire. Cela permet de créer des emplois pour les demandeurs d'emploi qu'il est difficile de placer et de créer des biens et services répondant aux besoins écologiques, sociaux et culturels fortement négligés par le marché privé.
- Mettre en place une stratégie de lutte contre le chômage des jeunes dans la commune. La commune collabore avec les bureaux régionaux d'Action locale pour jeunes, crée des synergies avec les entreprises locales et le commerce et intègre l'économie sociale et solidaire aux stratégies.

Notre objectif : Prôner le tourisme doux comme facteur économique et culturel

Le succès du développement du secteur du tourisme au Luxembourg requiert le soutien des communes au niveau régional. Toutes les offres destinées aux touristes profitent également à la population et à l'économie locales et permettent d'enrichir le programme culturel et les activités de loisirs dans la commune.

Nos mesures :

- Aménager les nouvelles infrastructures communales et proposer des services de telle sorte que la population locale et le tourisme en général puissent en bénéficier.
- Recenser les sites, les lieux et paysages à protéger dans la commune et définir une stratégie pour les préserver et les valoriser.
- Mettre en place un concept de tourisme pour la région grâce à une collaboration entre les communes, les associations locales et les communes voisines. Ce concept de tourisme doit mettre l'accent sur la préservation et l'utilisation douce et écologique du patrimoine naturel, culturel et historique.
- Collaborer étroitement avec les communes voisines et les structures de la Grande Région et veiller ainsi à créer un vaste réseau pour enrichir l'offre.
- Promouvoir la région de manière professionnelle et notamment mettre l'accent sur les infrastructures touristiques qui satisfont aux critères de respect de l'environnement (tels qu'Ecolabel ou Bed&Bike).
- Améliorer la qualité de l'offre touristique en proposant des randonnées à thèmes (à pied ou à vélo), des visites guidées, des centres d'information, des auberges de jeunesse, des gîtes ruraux et des gîtes d'étapes.



Chapitre 7

Démocratie et administration : une commune ouverte

Notre objectif : Fournir des informations exhaustives et prôner la transparence

Grâce à une information exhaustive, le travail politique gagne en transparence et les divers groupes de population peuvent mieux participer à l'action sociale, politique et culturelle de la commune. Les nouvelles technologies facilitent l'accès à l'information et aux connaissances.

Nos mesures :

- Rendre les informations sur les activités, les projets et les décisions politiques de la commune accessibles à tous les groupes de population.
- Tenir compte des réalités linguistiques de la population locale dans les publications et les réunions d'informations et dans la mesure du possible, publier les communiqués de la commune en plusieurs langues.
- Promouvoir davantage les médias numériques tels qu'Internet, le télétexte d'Infokanal ou les réseaux de téléphones mobiles afin que la population accède facilement aux documents administratifs, aux décisions politiques ou aux informations en général. Créer un Gemengereider virtuel et publier et archiver les rapports du conseil communal sur la page d'accueil de la commune.
- Informer sans délai des incidents représentant un danger sanitaire pour la population, par exemple en cas de dépassement des niveaux limites pour l'air et l'eau potable.
- Organiser les réunions du conseil communal de préférence en dehors des heures habituelles de travail afin de permettre à la population d'y participer.
- Prévoir des réunions publiques le plus tôt possible lors de projets d'envergure ou de la fixation de nouvelles réglementations.
- Être à l'écoute des citoyennes et des citoyens : le collège échevinal doit proposer des heures de consultation publiques pour rester à l'écoute de la population. Organiser des séances de questions dans les plus petites communes, dans le cadre des réunions du conseil communal.

Notre objectif : Donner la parole à tous

Les citoyennes et citoyens doivent pouvoir participer aux décisions politiques car au niveau de la commune, celles-ci déterminent leur cadre de vie quotidien et la cohabitation sociale dans la commune. Le processus de décision politique doit être transparent et tous les groupes de population doivent pouvoir participer à ces décisions.

Nos mesures :

- Définir un règlement interne au conseil communal relatif à ses méthodes de travail et à la composition, au fonctionnement et aux pouvoirs des commissions consultatives.
- Faire en sorte que les commissions consultatives soient mixtes avec une parité hommes-femmes et également ouvertes aux non-Luxembourgeois. Outre les représentants et représentantes politiques, il faudra aussi inclure les associations locales ainsi que les citoyennes et citoyens intéressés.
- Créer des commissions supplémentaires, outre les commissions prescrites par la loi (commission scolaire, commission des loyers et commission des étrangers), telles qu'une commission pour l'environnement, une commission des finances, une commission pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, une commission de la culture et une commission des sports, ...
- Définir des directives claires dans le règlement communal pour promouvoir et réglementer les sondages auprès de la population ainsi que les possibilités de participation et de décision de celle-ci. Instaurer une participation des citoyens sous plusieurs formes : mettre en place des **Forums de participation**¹³, des **commissions citoyennes d'évaluation et de planification de projets**¹⁴ ou le concept d'**open space**¹⁵.
- Faire appel aux commissions compétentes en cas de planification de projets ou de résolutions de problèmes ou conflits et prôner une collaboration systématique avec les communes, les associations locales et les citoyennes et citoyens.
- Veiller, pour tous les processus de participation, à ce que les groupes de population qui ne s'impliquent généralement pas dans la vie de la commune, participent aussi, par exemple les personnes défavorisées sur le plan social, les migrant-e-s ou les personnes élevant seules leur(s) enfant(s).
- Promouvoir l'action citoyenne : faire en sorte de constamment impliquer la population non luxembourgeoise et à la sensibiliser de manière ciblée pour l'encourager à s'inscrire sur les listes électorales et à s'engager en politique.
- Faire participer activement les enfants et les jeunes à la vie de la commune en créant des conseils communaux pour les enfants et pour les jeunes.

Notre objectif : Offrir un meilleur service aux citoyennes et aux citoyens

Simplifier les procédures administratives, mettre en place des services proches des citoyens et proposer de nombreuses démarches administratives par Internet : tout cela permet de rapprocher la commune de ses citoyens et de la rendre plus efficace et transparente. Il convient aussi de fournir un soutien dans l'utilisation des médias pour éviter tout clivage dans la société.

Nos mesures :

- Mettre en place un guichet unique pour les citoyens qui offre l'ensemble des prestations administratives et sociales et toutes les informations requises à partir d'un seul endroit.
- Encourager les démarches administratives via Internet : faire en sorte qu'elles soient toutes possibles sur Internet en mettant à la disposition de tous des formulaires simples et des informations en ligne. Ainsi, parallèlement au guichet unique pour les citoyens, le portail Internet de la commune devient en quelque sorte une interface entre la population et l'administration.
- Prolonger les horaires d'ouvertures des services administratifs afin de répondre aux besoins de la population.
- L'information et la communication doivent être adaptées aux besoins spécifiques des personnes handicapées par un catalogue communal de mesures. Cela suppose par exemple de faciliter les démarches en ligne pour les personnes handicapées en adaptant l'accès aux services en ligne de la commune.
- Encourager l'accès aux médias numériques dans la commune en installant des postes Internet dans les bibliothèques et les médiathèques. Proposer des cours d'initiation et de formation continue adaptés aux différents groupes de population et d'âge.
- Donner à tous un accès simple et gratuit aux informations et services en ligne en encourageant l'utilisation de logiciels libres et de standards.
- Prôner les initiatives bénévoles et encourager les fédérations et associations dans leur travail au sein de la commune.



Annexe

1 Instruments de planification actuels au niveau national

- Loi modifiée du 21 mai 1999 concernant l'aménagement du territoire (Mémorial A n° 061 du 03 juin 1999)
- IVL (un concept intégré des transports et du développement spatial pour le Luxembourg - 2002)
- Programme directeur de l'aménagement du territoire (arrêté en mars 2003)
- 3 Plans directeurs sectoriels : 'Lycées', 'Stations de base pour réseaux publics de communications mobiles', 'Décharges pour déchets inertes'
- 4 'avant-projets de plans directeurs sectoriels : 'Logement', 'Transport', 'Paysages protégés', 'Zones d'activités économiques'
- Plan d'occupation du sol 'Aéroport', et autres.
- D'autres plans régionaux s'y ajouteront à l'avenir.

2 Shared space

Shared Space (ou « zone de rencontre ») est un nouveau concept d'aménagement exhaustif des places publiques. Les rues, les voies et les places sont considérées comme un espace de vie partagé et utilisées par tous les membres de la société. Cet espace de vie doit être aménagé de telle manière qu'il constitue un lieu de rencontre, de communication et de contact social. Il n'est réglementé par aucun panneau de signalisation, aucun feu tricolore, aucune zone réservée aux piétons ou autres mais repose sur la communication entre tous les usagers des voies publiques, qu'il s'agisse d'automobilistes ou de passants, de cyclistes ou de flâneurs, d'enfants qui jouent ou autres. Les usagers des voies publiques ne sont pas séparés mais partagent précisément les rues dans l'esprit d'une cohabitation responsable. Les automobilistes doivent également se fondre parmi les usagers, qu'ils soient piétons, cyclistes ou enfants.

3 Car-Sharing

Le Car-sharing est une forme organisée d'utilisation commune d'un véhicule. Les voitures se trouvent sur des places de parking réservées aux stations dites Car-sharing. Le véhicule doit être restitué au même endroit après utilisation pour que d'autres personnes puissent en profiter. Les clients signent un contrat avec l'association de Car-sharing et peuvent ensuite utiliser les véhicules à tout moment. Il faut au préalable avoir effectué une réservation par téléphone ou par Internet. Les stations sont réparties autour des parcs de logements privés ou des entreprises. À ce jour, le système existe dans plusieurs grandes villes mais il fonctionne aussi dans des plus petites communes. Les communes peuvent promouvoir un lancement de l'offre de Car-sharing en utilisant par exemple elles-mêmes ce système pour le faire connaître. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site de l'organisation faitière allemande des prestataires de Car-sharing www.carsharing.de (en allemand).

4 Bail emphytéotique

Extrait de l'exposé des motifs du projet de loi sur le Pacte logement :

EMPHYTEOSE ET DROIT DE SUPERFICIE

L'emphytéose n'est pas permise sur une chose mobilière. Qui plus est, l'emphytéote exerce des prérogatives qui vont bien au-delà de celles d'un simple locataire. Il dispose d'un droit réel et non d'un droit personnel. Par droit réel, on entend la maîtrise totale ou partielle exercée par un individu ou une personne morale sur une chose matérielle. Ainsi, en cas de trouble de sa jouissance, l'emphytéote jouit de toutes les actions immédiates contre les auteurs du trouble, sans qu'une quelconque intervention du propriétaire ne soit nécessaire.

Le droit de superficie permet de construire sur le bien d'autrui tout en dissociant la propriété du „sol“ de la propriété de ce qui se trouve sur ce „sol“. Tout comme l'emphytéote, le superficiaire peut ainsi construire en bénéficiant d'un investissement réduit pour ce qui concerne „l'acquisition du fonds“. Le droit de superficie présente cependant l'avantage pour son bénéficiaire d'être propriétaire de ce qu'il érige, contrairement à l'emphytéote qui en a certes un usage „à la façon d'un propriétaire“, mais sans en être juridiquement propriétaire.

5 Maison relais pour le sport

Ces maisons relais représentent une structure d'accueil pour enfants qui propose tout particulièrement une offre exhaustive d'activités sportives

6 Gender mainstreaming

Le terme « gender » provient de l'anglais et correspond au genre social d'une personne qui complète son sexe au sens biologique. Le genre social, ou « gender », est avant tout le résultat d'une éducation, d'une définition des rôles par sexe et de traditions culturelles. En raison de leur genre social, les femmes sont généralement défavorisées. Gender mainstreaming consiste en une stratégie qui remet en question toutes les mesures politiques selon leurs répercussions sur les femmes et les hommes et dont l'objectif est de traiter les deux de manière égale.

7 Agenda 22

L'Agenda 22 est la transposition locale et régionale des règles standard des Nations Unies, établies en 2001, visant à instaurer une égalité des chances pour les personnes handicapées. L'égalité des chances de la plupart des personnes souffrant d'une maladie chronique et d'un handicap n'est pas mesurée à l'aune des textes législatifs ou des déclarations politiques mais des comportements de leur entourage, c'est-à-dire des possibilités qu'ils ont, au quotidien, de prendre part à la vie de leur commune.

La nécessité de faire évoluer la situation pour établir une égalité des chances est particulièrement frappante à l'échelle locale. Il s'agit souvent d'abus, de barrières dans l'environnement immédiat (et dans les esprits) qui doivent parfois être surmontées face aux résistances des acteurs dans les communes. (extrait de l'Agenda 22, traduction libre)

8 La certification FSC

La certification FSC- Forest Stewardship Council atteste que l'exploitation des forêts prend en compte des aspects écologiques, sociaux et économiques.

9 Contrats de rivières

Il s'agit de contrats de nature financière et technique signés entre les administrations compétentes et les agriculteurs pour protéger les eaux.

10 Le Veggi-Day - La journée végétarienne

Dans de nombreuses villes et communes à l'étranger, une journée sans viande est régulièrement organisée (par exemple, le jeudi végétarien). Outre l'objectif de promouvoir la santé (prévenir les problèmes de circulation ou l'obésité), il s'agit également de sensibiliser à la protection du climat et au développement durable car pour répondre à la demande croissante en viande dans le monde, il faut exploiter de plus en plus de terres pour le pâturage et pour la culture des fourrages.

11 Les objectifs du millenium des Nations Unies

Les objectifs du millenium des Nations Unies correspondent à huit objectifs de développement de la communauté mondiale qui ont été définis en 2000 et doivent être atteints jusqu'en 2015. La conférence suivante des Nations Unies, qui a eu lieu en 2010, a explicitement souligné les difficultés majeures des pays à réaliser ces objectifs avant 2015.

Les huit objectifs comprennent : la lutte contre l'extrême pauvreté et la faim ; une éducation primaire pour tous ; l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; la réduction de la mortalité infantile ; l'amélioration de la santé maternelle ; la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies graves ; le développement durable ; la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement.

12 Comptabilité énergétique pour les bâtiments communaux

La commune établit une comptabilité énergétique pour les bâtiments communaux qui lui permet de suivre et d'analyser la consommation énergétique (température des salles, eau chaude et électricité). Elle peut ainsi disposer de données qui vont lui permettre d'identifier les possibilités d'économiser l'énergie et ses coûts.

13 Forums de participation

Elles peuvent être organisées dans de nombreux secteurs de la politique communale pour résoudre des conflits et problèmes. Chaque forum est consacré à un seul thème tel que la circulation, l'énergie, la rénovation rurale, etc. Les personnes concernées se retrouvent autour d'une table ronde et défendent divers intérêts pour, ensemble, trouver une solution. Il est parfois utile de recourir à un animateur professionnel pour diriger les débats. Selon l'ordre du jour, le forum est convoqué pour une durée limitée ou comme comité permanent

14 La commission citoyenne d'évaluation et de planification de projets

Il s'agit d'une forme plus approfondie de participation des citoyens et elle est mise en place pour résoudre des conflits et situations complexes. Les participants sont sélectionnés de manière aléatoire et exempté(e)s de leurs obligations quotidiennes pour une certaine durée, en échange d'une compensation financière. Ils/Elles travaillent avec des experts et un personnel de coordination en petits groupes pour trouver des solutions qui sont ensuite consignées dans un rapport.

15 Open Space

La méthode Open Space ou Open Space Technology convient particulièrement aux groupes de 50 à 2000 participants. Elle est utilisée pour animer et structurer des conférences. Elle se caractérise par une ouverture dans la forme et dans le contenu : les participants définissent leurs thèmes et forment leurs propres groupes de travail au sein desquels des projets éventuels sont élaborés. Il est important de disposer d'une infrastructure qui permette d'organiser la réalisation des projets créés car la méthode Open Space peut donner naissance à de nombreuses mesures concrètes en très peu de temps.

déi gréng
1, rue du Fort Elisabeth
L-1463 Luxembourg

Tél.: 27 48 27 1
fax.: 27 48 27 22
mail: greng@greng.lu

www.greng.lu

déi
gréng